



FORMATION  
SYNDICALE

# Guide de la formation 2025

2025





# Édito

Les résultats de la représentativité syndicale au niveau national et interprofessionnel seront présentés au cours du second trimestre 2025.

Au cours du cycle électoral qui s'achève, la CFTC n'a jamais cessé de valoriser la Formation Syndicale en la plaçant au cœur de son action et de son engagement.

Ainsi, au niveau local et national en 2023, ce sont :

- plus de 35 000 journées de formation/stagiaire dispensées ;
- plus de 1 000 sessions organisées sur des thématiques allant de la découverte du syndicat, jusqu'à la santé au travail, en passant par le droit du travail ou encore la communication et le développement.

Ces réalisations ont été possibles grâce aux acteurs de la formation : responsables formation, adjoints, correspondants formation et un réseau de plus de 300 formateurs qui chaque année s'engagent à partager leurs connaissances, expérience et savoir-faire.

Soucieuse d'être un syndicat constructif, de permettre aux militants et aux adhérents de mieux comprendre leurs droits et d'acquérir de nouvelles compétences, la CFTC vous présente son Guide 2025 de la Formation Syndicale.

Véritable levier stratégique, et outil indispensable pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain, la Formation Syndicale est essentielle pour structurer et renforcer notre organisation.

Au-delà de l'offre présentée, ce guide doit vous permettre de maîtriser les principaux rouages de la formation syndicale et d'identifier les interlocuteurs qui pourront être sollicités pour trouver la bonne formation au bon moment de votre parcours au sein de la CFTC.

C'est également un outil de communication et d'aide à la décision qui doit vous servir, en tant que dirigeant et acteur de la formation, à optimiser la construction et le suivi de votre plan de formation.

Disponible en version papier et accessible en ligne via CFTC l'App, ce document peut être consulté par tout adhérent, militant et élu qui souhaite s'approprier ce formidable service proposé par la CFTC qu'est la formation.

Je vous souhaite une bonne découverte de ce guide et suis certaine que vous y trouverez les réponses à vos attentes pour rendre notre CFTC encore plus forte !

**Christel ARNAUD SAINT MARTIN**  
**Présidente de l'ISF**

# Sommaire

<b>1. Le dispositif de la formation syndicale CFTC</b>	<b>p. 5</b>
Les 4 types de congés de formation pour tous	p. 5
Le congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (CFESES)	p. 7
Maintien de la rémunération dans le cadre d'un CFESES	p. 8
Qui sont les acteurs de la formation CFTC ?	p. 9
Contacts des responsables de formation (RF) dans les unions régionales et les fédérations	p. 12
<b>2. CFTC l'App : accéder aux espaces de formation</b>	<b>p. 14</b>
(Re)trouver les formations en présentiel	p. 15
Se former en distanciel	p. 16
<b>3. La formation des militants en UR/FD</b>	<b>p. 22</b>
L'offre de formation des militants dans les unions régionales et les fédérations CFTC	
<b>4. La formation des acteurs de la formation</b>	<b>p. 29</b>
L'offre de formation des RF, RF adjoints, CF et formateurs CFTC	
<b>5. La formation des dirigeants CFTC</b>	<b>p. 38</b>
L'offre de formation des dirigeants de structure (syndicats, UD, UR, FD)	
<b>6. La formation des CPH</b>	<b>p. 41</b>
L'offre de formation des conseillers prud'hommes	
<b>Annexes</b>	<b>p. 45</b>
Modèle de demande de CFESES	p. 45
Demande de congé de formation syndicale pour les agents de la fonction publique	p. 46
Modèle de demande de congé de formation pour les défenseurs syndicaux	p. 47
Modèle de demande de congé de formation pour les conseillers prud'hommes	p. 48
Charte d'engagement formateur bénévole et RF	p. 49
Organigramme du Service formation et paritarisme de la Confédération (SFeP)	p. 51

# Le dispositif de la formation syndicale CFTC

## Les 4 types de congés de formation pour tous

En tant qu'adhérents, militants et dans le cadre de vos différents mandats, il est important de bien différencier les types de congés de formation que vous pouvez demander, puisque leurs conditions ne sont pas les mêmes :

- le congé de formation pour les défenseurs syndicaux ;
- le congé de formation économique, sociale et environnementale et de formation syndicale ;
- le congé de formation syndicale pour les agents de la fonction publique ;
- le congé de formation pour les conseillers prud'hommes.

### Le congé de formation pour les défenseurs syndicaux

Pour qui ?	Les défenseurs syndicaux
Droit	2 semaines par période de 4 ans suivant la publication de la liste des défenseurs syndicaux
Durée minimale	Pas de minimum
Textes de loi	Articles L.1453-7, L.3142-12, D.1453-2-8 et D.1453-2-9 du Code du travail
Qui organise la formation ?	C'est l'ISF-CFTC qui organise ces formations par le biais des fédérations ou des unions régionales
Maintien de salaire	Le salaire est maintenu par l'employeur, sans limite

### Le congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (CFESES)

Pour qui ?	Tout salarié, notamment si vous êtes formateur, ou appelé à exercer des responsabilités syndicales
Droit	<ul style="list-style-type: none"><li>• 12 jours de formation par an</li><li>• 18 jours pour les animateurs de stages et sessions, et pour les militants ayant des responsabilités syndicales</li></ul>
Durée minimale	La durée minimale prévue par le Code du travail est d'une demi-journée
Textes de loi	Articles L. 2145-1 à L. 2145-13 et R. 2145-3 à R. 2145-6 du Code du travail
Qui organise la formation ?	C'est l'ISF-CFTC qui organise des sessions. En fonction de la thématique, ce sera par le biais de l'UR, de la FD ou du siège confédéral
Maintien de salaire	Le salaire est maintenu par l'employeur, sans limite

## Le congé de formation syndicale pour les agents de la fonction publique

Pour qui ?	Tous les agents publics de l'ensemble de la fonction publique
Droit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 12 jours de formation par an</li> </ul> <p>Attention ! Le nombre d'agents qui peuvent obtenir le congé est limité. Prenez contact avec votre Fédération pour plus de détails.</p>
Textes de loi	<p>Décret n°85-552 du 22 mai 1985 (Fonction publique territoriale),            Décret n°84-474 du 15 juin 1984 (Fonction publique d'État),            Décret n ° 88-676 du 6 mai 1988 (Fonction publique hospitalière)</p>
Qui organise la formation ?	C'est l'ISF-CFTC qui organise des sessions. En fonction de la thématique, ce sera par le biais de votre Fédération
Maintien de salaire	Le salaire est maintenu

## Le congé de formation pour les conseillers prud'hommes

Pour qui ?	Les conseillers prud'hommes
Droit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 jours par mandat au titre de la formation initiale, obligatoire et dispensée par l'École nationale de la magistrature (ENM)</li> <li>• 6 semaines sur 4 ans au titre de la formation continue, dispensée par l'Institut de formation des conseillers prud'hommes CFTC (IFCP-CFTC).</li> </ul> <p><b>À savoir ! Pour les conseillers prud'hommes 2023-2025, la durée du mandat sera exceptionnellement de 3 ans.</b></p>
Durée minimale	Pas de minimum
Textes de loi	Articles L. 1442-2 et D. 1442-7 à D. 1442-10 du Code du travail
Qui organise la formation ?	L'IFCP : les formations pour les CPH sont organisées au niveau des unions régionales CFTC et en complémentarité par le SFeP
Maintien de salaire	Le salaire est maintenu par l'employeur, sans limite

## Le congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (CFESES)

### Qui peut bénéficier du CFESES ?

Tous les salariés de l'entreprise, qu'ils aient ou non un mandat de représentant du personnel, peuvent bénéficier du CFESES. C'est dans ce cadre que se déroulent les formations syndicales organisées par la CFTC.

### Comment bénéficier du CFESES ?

Pour mettre en place ce congé, il faut respecter le cadre imposé par la loi qui définit le rôle de chaque acteur. Le salarié doit demander le congé à l'employeur par écrit au moins 30 jours avant le début du stage. Cette demande doit préciser la date du début du congé, sa durée, et indiquer le nom de l'organisme de formation. Pour la CFTC, c'est l'Institut syndical de formation CFTC (ISF-CFTC).

### Qui peut organiser une formation à la CFTC ?

À la CFTC, certaines structures sont habilitées à organiser des formations (établir des attestations, signer des conventions, gérer les budgets...) :

- les unions régionales CFTC (toutes les formations des militants ou des adhérents) ;
- les fédérations CFTC (toutes les formations des militants ou des adhérents) ;
- le siège confédéral (formations des acteurs de la formation et des dirigeants organisées par le service Formation).

**À noter :** un syndicat ou une UD peut organiser des stages de formation sous l'égide de la fédération ou de la région avec l'accord préalable de cette structure.

### Qui prend en charge le coût de la formation, ainsi que les frais de déplacement et de séjour ?

Sauf si une convention ou un accord collectif en dispose autrement, la charge financière de la formation et de l'ensemble des frais incombe à l'organisation syndicale dans les conditions qu'elle définit.

Les formations des membres de CSE peuvent aussi être prises en charge directement par les CSE.

## Qui prend en charge les salaires ?

La loi prévoit que le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale a droit au maintien total de sa rémunération par l'employeur qui est tenu également de payer les cotisations sociales associées.

Vous pouvez contacter votre responsable formation (RF) en UR et FD pour plus de renseignements sur tous ces aspects.

## CFESES et nombre de jours maximal par établissement privé

Il existe un nombre maximal de jours de congé susceptibles d'être pris au cours d'une année civile par l'ensemble des salariés d'un établissement. Ce dernier est fixé par arrêté ministériel, selon l'effectif de l'établissement (voir tableau ci-dessous).

Nbre de salariés dans l'établissement	Nbre de jours maximum	Nbre de salariés dans l'établissement	Nbre de jours maximum	Nbre de salariés dans l'établissement	Nbre de jours maximum
1 à 24	12 <sup>1</sup>	750 à 799	312	3 000 à 3 099	612
25 à 49	24	800 à 849	324	3 100 à 3 199	624
50 à 74	36	850 à 899	336	3 200 à 3 299	636
75 à 99	48	900 à 949	348	3 300 à 3 399	648
100 à 124	60	950 à 999	360	3 400 à 3 499	660
125 à 149	72	1 000 à 1 099	372	3 500 à 3 599	672
150 à 174	84	1 100 à 1 199	384	3 600 à 3 699	684
175 à 199	96	1 200 à 1 299	396	3 700 à 3 799	696
200 à 224	108	1 300 à 1 399	408	3 800 à 3 899	708
225 à 249	120	1 400 à 1 499	420	3 900 à 3 999	720
250 à 274	132	1 500 à 1 599	432	4 000 à 4 099	732
275 à 299	144	1 600 à 1 699	444	4 100 à 4 199	744
300 à 324	156	1 700 à 1 799	456	4 200 à 4 299	756
325 à 349	168	1 800 à 1 899	468	4 300 à 4 399	768
350 à 374	180	1 900 à 1 999	480	4 400 à 4 499	780
375 à 399	192	2 000 à 2 099	492	4 500 à 4 599	792
400 à 424	204	2 100 à 2 199	504	4 600 à 4 699	804
425 à 449	216	2 200 à 2 299	516	4 700 à 4 799	816
450 à 474	228	2 300 à 2 399	528	4 800 à 4 899	828
475 à 499	240	2 400 à 2 499	540	4 900 à 4 999	840
500 à 549	252	2 500 à 2 599	552	5 000 à 5 099	852
550 à 599	264	2 600 à 2 699	564	Par 200 en plus ou fraction de 200	+12 jours
600 à 649	276	2 700 à 2 799	576		
650 à 699	288	2 800 à 2 899	588		
700 à 749	300	2 900 à 2 999	600		

1. Dans les établissements de 1 à 24 salariés, le nombre maximal de jours est porté à 18 pour les animateurs et les salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales (circ. DRT 87-11 du 3 novembre 1987, BOMT n°87-25).

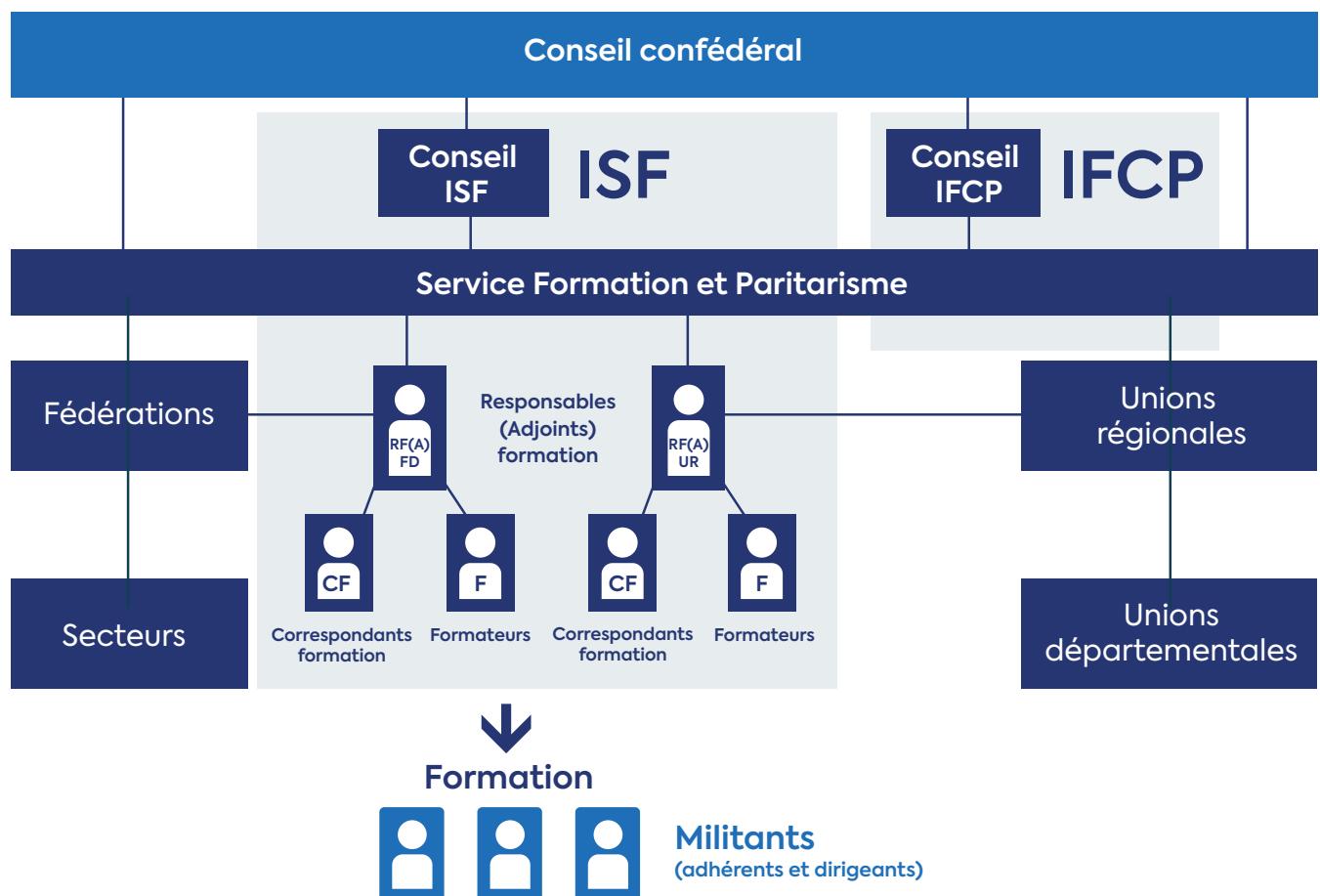
Dans les établissements de plus de 49 salariés, ils ne peuvent pas prendre plus de 50% de l'ensemble des jours de formation syndicale (arrêté du 7 mars 1986, JO du 14).

## Qui sont les acteurs de la formation à la CFTC ?

À la CFTC, il existe deux organismes distincts de formation :

- l'Institut syndical de formation (ISF) ;
- l'Institut de formation des conseillers prud'hommes (IFCP).

C'est le service Formation et Paritarisme du siège confédéral qui est chargé de mettre en œuvre leurs politiques de formation.



## L'ISF

**L'Institut syndical de formation (ISF) met en œuvre la politique de formation CFTC sous la direction du conseil confédéral.**

Il est agréé par le ministère du Travail. Cet agrément permet de bénéficier des congés de formation prévus par la loi et de l'aide financière publique.

L'ISF :

- conçoit, développe et organise la formation syndicale dans l'ensemble du mouvement,
- anime le réseau des acteurs de la formation,
- accompagne les initiatives confédérales par des démarches de formation adaptées.

## L'IFCP

**Les conseillers prud'hommes sont formés par l'Institut pour la formation des conseillers prud'hommes CFTC (IFCP)** qui s'appuie sur le service Formation et Paritarisme confédéral et sur les dispositifs de formation des unions régionales. Pour la CFTC, ces conseillers sont au nombre de 555 au titre du mandat 2023-2025.

**L'Institut pour la formation des conseillers prud'hommes est une association loi 1901 agréée pour dispenser des formations pour les conseillers prud'hommes CFTC.** Elle a pour objet de contribuer au développement des compétences et des connaissances des conseillers prud'hommes évalués par les organisations CFTC afin de leur permettre d'exercer au mieux leur mission, et de promouvoir une conception de la justice du travail bâtie sur les principes du respect de la dignité des personnes, du droit et de la vérité, ainsi que sur les vertus du dialogue entre partenaires sociaux.

## Le service Formation et Paritarisme de la Confédération

**C'est le service Formation et Paritarisme du siège confédéral qui met en œuvre la politique de formation de l'ISF et de l'IFCP en lien avec le conseil confédéral.**

Ce service assure :

- la formation des dirigeants des UR/FD tant sur le plan identitaire et sociojuridique que sur celui du pilotage des structures ;
- la sensibilisation de ces mêmes dirigeants à des thèmes d'actualité, en particulier dans le cadre de formations à destination des conseils de structures ;
- la formation des acteurs de la formation (responsable de formation, responsable de formation adjoint, correspondant formation, formateur) par le biais de rencontres et de formations techniques et pédagogiques ;
- la formation des conseillers prud'hommes par des rencontres spécialisées et complémentaires à celles mises en place par les responsables de formation régionaux.

➤ Contact : [sfep@cftc.fr](mailto:sfep@cftc.fr)

## Les responsables de formation (RF)

Dans chaque fédération et dans chaque union régionale, il y a un responsable formation (RF).

Cette personne est chargée d'organiser et de planifier la formation dans sa structure. Elle accompagne et conseille tous les militants et les adhérents. Elle est aussi chargée d'animer le réseau des formateurs.

Le RF peut déléguer une partie de ses missions à un responsable formation adjoint (RFA) et à des correspondants formation (CF).

> **Contacts des RF en UR et FD pages 12 et 13**

## Les formateurs

En 2024, il y avait plus de 300 formateurs répartis dans l'ensemble des structures CFTC.

Les compétences que vous avez acquises dans votre vie syndicale peuvent être précieuses pour les autres militants...

Envie de transmettre votre savoir-faire syndical CFTC ? **Devenez formateur CFTC !** Si cela vous intéresse, il faut d'abord en parler avec votre responsable de formation régional ou fédéral pour construire votre projet de formateur.

## Les responsables de formation (RF)

Dans chaque fédération et dans chaque union régionale, il y a un responsable formation (RF).

Cette personne est chargée d'organiser et de planifier la formation dans sa structure. Elle accompagne et conseille tous les militants et les adhérents. Elle est aussi chargée d'animer le réseau des formateurs. Le RF peut déléguer une partie de ses missions à un responsable formation adjoint (RFA) et à des correspondants formation (CF).

### Coordonnées des RF des unions régionales CFTC

Pour suivre une formation organisée par votre union régionale, adressez-vous au responsable de formation de la structure concernée.

Structure CFTC	Responsable formation	Mail	Téléphone
Auvergne-Rhône-Alpes	Nicolas PEYROT	rf.urd@cftc-aura.com	06 69 43 19 90
Bourgogne-Franche-Comté	Nicolas BOUVERET	formation-urd-bfc@syndicatcftc.org	03 70 93 63 09
Bretagne	Marylise HIRLING	urcftcbretagne@orange.fr	06 84 19 19 42
Centre-Val de Loire	Patricia COULEARD	formation.urcftccvl@orange.fr	
Grand-Est	Laurent WALTER	unionregionale@cftc-grandest.fr	06 60 89 08 43
Guadeloupe	Patricia TRAFFOND	patouta9580@gmail.com	+590 6 90 93 87 23
Guyane	Laura LOUBET	formation@cftc-guyane.fr	06 94 26 96 83
Hauts-de-France	Jacques CROCCEL	jcroccel@gmail.com	06 13 23 65 14
Île-de-France	Grégoire ROMIL	gregoire.romil@wanadoo.fr	06 88 89 94 28
Martinique	Sandrine DEFORT	cftc972@wanadoo.fr	
Normandie	Nathalie PONAMALE FIGEAC	formation@cftcnormandie.com	02 31 80 27 92 09 77 60 53 37
Nouvelle-Aquitaine	Martine FORET	formation.na@cftc-nouvelle-aquitaine.fr	06 14 47 21 24
Occitanie	Sylviane ROUVREAU	formoccitanie.cftc@gmail.com	06 82 89 88 42
PACAC	Bruno PHILIPPE	formation.cftc.ursud@gmail.com	07 66 22 36 82
Pays de la Loire	Laurent ROSSET-BOULON	lrb.cftc@orange.fr	06 22 03 30 24
Réunion-Mayotte	Laurent Gabriel TURPIN	formation.urs.rm@gmail.com	0262 20 22 50

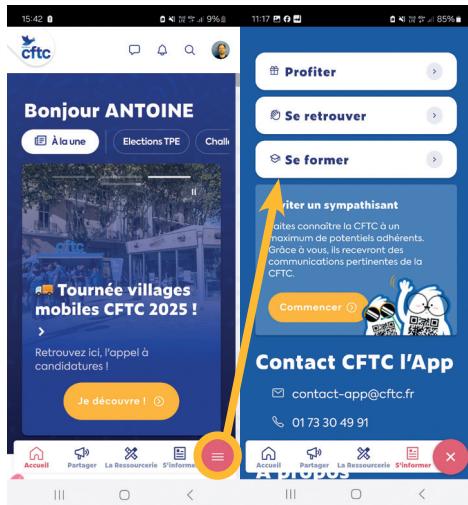
## Coordonnées des RF des fédérations CFTC

Pour suivre une formation organisée par votre fédération, adressez-vous au responsable de formation de la structure concernée.

Structure CFTC	Responsable formation	Mail	Téléphone
Agents de l'Etat	Estelle BARD	formationfae.cftc@outlook.fr	07 81 13 99 57
Agriculture	Eric SCHULER	formationsyndicale@cftcagri.fr	01 40 18 70 96
Banques	Séverine CHARLES	formation@cftc-banques.fr	
Bati Mat TP	Caroline TYKOCZINSKY	contact@cftcbtp.fr	
Cadres CFTC (UGICA)	Bernard HAYAT	ugica@cftc.fr	01 83 94 67 91
CFTC-CMTE	Joseph MUNICH	presidentjojo@sfr.fr	06 09 41 09 99
Communication	Sophia FERDJIOUI	sophia.ferdjioui.fdcomcftc@gmail.com	06 15 25 26 27
CSFV	Agnès MARCHAT	formation@csfv.fr	01 46 07 65 65
Enseignement et formation	Estelle SICARD	responsable-formation@cftc-fef.fr	06 16 68 29 76
Fonction publique territoriale	Pierre FOSSE	pfosse@cftc.fr	06 08 68 35 40
Media +	Richard ANEZIN	formation@cftcmediaplus.fr	06 31 59 37 76
Métallurgie	Emmanuel HEU	formation@cftcmetallurgie.com	06 09 66 58 29
Protection sociale et emploi	Marc BOURGEOIS	formation.cftcpse@gmail.com	01 44 87 08 48
Santé Sociaux	Dominique VISTICOT	formation@cftc-santesociaux.fr	01 42 58 98 31
Transports (FGT)	Laila SASSA	formation.cftctransports@gmail.com	06 22 83 33 26
UNAR	Roger Marie MEBROUK	rmmebrouk@gmail.com	06 83 23 51 00

# CFTC l'App : accéder aux espaces de formation

Connexion simplifiée grâce à l'application CFTC l'App, que ce soit sur smartphone ou sur ordinateur



## Se connecter sur smartphone

Accédez dès maintenant à l'application CFTC en tapant « CFTC l'App » dans votre PlayStore ou votre AppStore. Une fois cette opération effectuée, il ne reste plus qu'à télécharger CFTC l'App. Entrez dans les espaces de formation CFTC en cliquant sur l'icône du menu, puis sur « Se former ». C'est très simple !

## Se connecter sur ordinateur

Accédez à l'app.cftc.fr, connectez-vous et, cliquez sur « Se former ».

The screenshot shows the CFTC l'App website. On the left, there's a login form with fields for email and password, and a 'Se connecter' button highlighted with a yellow box. On the right, the main dashboard is displayed with a large circular profile picture of a woman, a title 'Bonjour MATHILDE', and a section titled 'Podcast Militantes ! Valérie Roussel-Jolly - La porteuse de valeurs'. At the top of the dashboard, the 'Se former' button is also highlighted with a yellow box. The top navigation bar includes links for 'Ressourcerie', 'Profiter', 'S'informer', 'Se former' (which is active), and 'Mes espaces CFTC'.

## (Re)trouver les formations en présentiel

Découvrez l'offre de formation en présentiel  
et contactez votre responsable de formation (RF)



Présentation des espaces sur l'ordinateur

Sur l'App CFTC, que ce soit sur **ordinateur** ou sur **téléphone**, accédez à une carte interactive et retrouvez les formations et coordonnées des responsables de vos structures.

C'est en effet le RF la clé d'entrée pour accéder à une formation présentielles. **Il vous suffit de le contacter !**



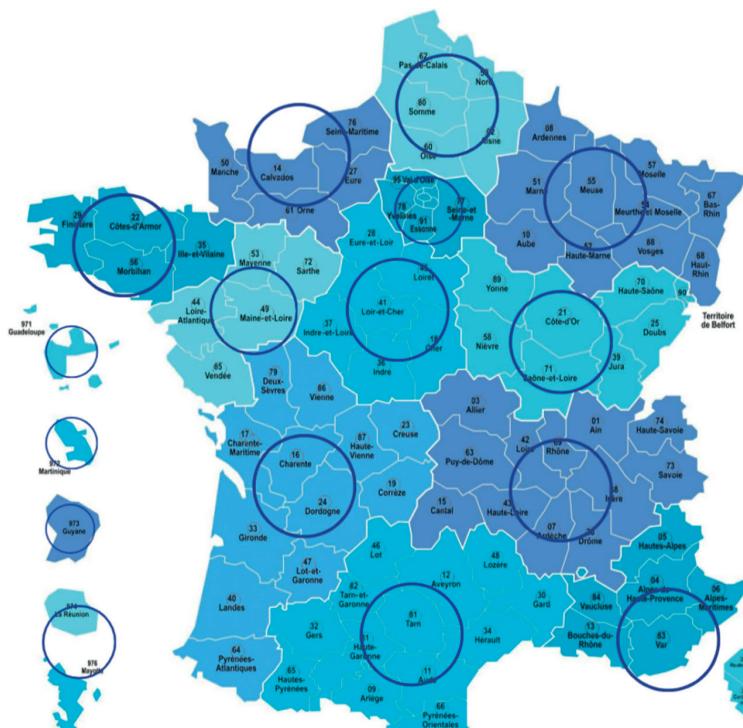
#### Présentation des espaces sur le téléphone

## Se former à la CFTC : programmes et contacts

*Connaître  
le programme  
de formations*

*Cliquez ici pour découvrir  
le contact formation de  
votre **Fédération***

*Cliquez sur les cercles pour découvrir les contacts de votre Union Régionale ou Départementale*



Carte interactive réalisée avec l'autorisation des différents responsables de formation des structures CFTC

## Se former en distanciel

- > La formation juste à temps, juste ce qu'il faut, n'importe où
- > La formation pour tous
- > Point d'entrée aux savoirs, ressources, échanges, le portail de formation sert aussi de lieu de capitalisation et de mutualisation

## Retrouvez de nombreux contenus pédagogiques en ligne

Accueil > Se former

**Se former**

Découvrez notre portail de formation en ligne

Se former en ligne

Découvrez notre page dédiée à la formation en présentiel

Se former en présentiel

**Se former**

Découvrez notre portail de formation en ligne

Se former en ligne

Service accessible à tous les adhérents et militants, aussi bien néophytes qu'experts, le portail formation.CFTC vous propose de bénéficier de contenus pédagogiques multimédias, riches et pertinents, sur les nombreux domaines que couvre l'activité des militants CFTC.

## Les thématiques en lien avec les formations présentielle

Carrefour central du site, cette page vous permet d'accéder aux contenus pédagogiques en ligne divisés en 4 grandes sessions thématiques :

CFTC : Valeurs, Structures, RGPD, INARIC & Formation

DS/RSS, CSE, SSCT & Nouveaux Enjeux : IA, Transition Ecologique

Elections, Développement & Fonction Publique

Prud'homie, défenseurs syndicaux, Assistance du salarié & Handicap

4 parcours

4 parcours

4 parcours

3 parcours

CSE DS RSS

Elections

Ces sessions se composent de contenus pédagogiques : vidéos, animations, infographies interactives, quiz, e-learning, etc.

## La session « CFTC : Valeurs, Structures, RGPD, Inaric & Formation »

Cette session présente le Mouvement CFTC, les fondamentaux concernant la protection des données RGPD, le logiciel Inaric, ainsi que des informations pour se former en présentiel.

**CFTC : Valeurs, Structures, RGPD, INARIC & Formation**

Le Mouvement Formation Initiale RGPD & Gestion des données Inaric Tout savoir pour se former en présentiel

Le Mouvement (en lien avec la Formation initiale CFTC) Informatique : Sensibilisation au RGPD Informatique : Inaric Tout savoir pour se former en présentiel

0 h 00 min 4 parcours 407 348 587 35



### Le parcours « Le Mouvement »

Ce parcours, qui est en lien avec la formation initiale, donne accès aux contenus permettant de mieux connaître sa structure géographique, sa fédération, l'organisation politique, ses interlocuteurs ou encore les valeurs de la CFTC.

Me situer à la CFTC

- Moi et les structures CFTC [7 min]
- La CFTC, mes interlocuteurs et moi [10 min]

Découvrir la CFTC

- A la découverte des valeurs [3 min]
- A la découverte des actions [3 min]
- A la découverte de sa politique [vidéo des 100 ans 4 min]

Mieux connaître les structures CFTC

- L'organisation politique confédérale de la CFTC [3 min]
- Les fédérations [3 min]
- Les structures géographiques [3 min]
- Les syndicats [3 min]

Parcours « Le mouvement »

**La CFTC, mes interlocuteurs et moi**

**SOCLE CFTC**

- DATES CLÉS DE LA CFTC
- VALEURS DE LA CFTC

**L'organisation CFTC**

- CONNAÎTRE MES INTERLOCUTEURS DIRECTS
- LE RÔLE DES RESPONSABLES

**DONNÉES**

- POUR + D'INFOS, RDV SUR L'APP !
- CHIFFRES DE LA CFTC

**POINT SUR LES STRUCTURES**

UN PEU D'HISTOIRE ADHÉRENTS

Quiz thématiques présentant la CFTC et les interlocuteurs privilégiés des adhérents

**STRUCTURES GÉOGRAPHIQUES**

- A l'échelle du territoire
- A l'échelle départementale
- A l'échelle régionale
- Autres contacts si besoin

**L'INTER-PRO !**

- CONTACTS DIRECTS
- ADHÉRENTS
- LOS ANCIENNES
- MON UNION LOCALE
- L'UNION DÉPARTEMENTALE CFTC
- L'UNION INTER-DÉPARTEMENTALE CFTC
- L'UNION DE ma RÉGION

« Les structures géographiques »

**MA FÉDÉ !**

**MA FÉDÉ :** MA FÉDÉRATION, LA CONFÉDÉRATION

**CONTACTS PROFESSIONNELS**

- ADHÉRENTS
- JE VAIS CONNAÎTRE L'ESSENTIEL DE LA FÉDÉ !
- POUR + D'INFO, RDV SUR L'APP !
- COMPTER LES 13 FÉDÉS
- LA RUE DES RENDS
- POUR + D'INFO, RDV SUR L'APP !

« Les fédérations »

**L'ORGANISATION POLITIQUE !**

**LE CONGRÈS** 500 syndicats  
Il est le plus haut niveau de la confédération, il approuve le rapport d'activité de la confédération, élit la direction exécutive et fixe les orientations pour la nouvelle.

**LE CONSEIL** 16 membres  
Il détermine les pouvoirs du congrès pour administrer la confédération (orientations politiques et budgétaires).

**LE BUREAU** 16 membres  
Il dispose de la délégation de pouvoirs permanents du conseil.

**LA COMMISSION EXÉCUTIVE** Env. 10 membres  
Elle est chargée de l'expédition des affaires courantes et de prendre les décisions urgentes.

Tous les 4 ans → Tous les 2 mois → Tous les mois → Toutes les semaines

« L'organisation politique »

## La session « DS/RSS, CSE, SSCT et nouveaux enjeux : IA, transition écologique »

Cette session présente le rôle et les missions du délégué syndical (DS), du représentant de la section syndicale (RSS), mais aussi du comité social et économique (CSE). Elle fait le point sur la santé, sécurité et les conditions de travail (SSCT) ainsi que sur l'IA et la transition écologique.



### Le parcours « CSE »

Ce parcours est en lien avec les formations présentes « **CSE de 11 à 49 salariés** » et « **CSE 50 salariés et plus** ».

Afin de vous préparer au mieux aux formations présentes ou de vous auto-former, vous y trouverez notamment des infographies interactives sur les **missions et attributions**, sur les **moyens de fonctionnement**, des quiz pour vous tester.

Le B.A-BA du CSE [quiz]

Moyens de fonctionnement CSE 50 salariés et + [7 min]

Pour les « **CSE 50 salariés et plus** », vous bénéficiez aussi de contenus pour mieux comprendre le règlement intérieur, les représentants de proximité ainsi que le **référent harcèlement**.

Le règlement intérieur

Les représentants de proximité

Le référent harcèlement : quiz

**DS/RSS, CSE, SSCT & Nouveaux Enjeux : IA, Transition Ecologique**

The screenshot shows a digital course interface with a blue header. Below it, there are four cards representing different modules:

- DS, RSS & Nego collectives**: DS, RSS & Négociations collectives. Duration: ~01:00, Likes: 456.
- Le CSE**: Le CSE : Comité Social et Economique. Duration: ~00:39, Likes: 85.
- SSCT**: Santé, Sécurité, & Condition de Travail. Duration: ~00:35, Likes: 454.
- Nouveaux enjeux IA & Transition Ecologique**: Nouveaux enjeux : IA & transition écologique. Duration: ~00:35, Likes: 4.

At the top right, there are icons for CSE, DS, and RSS. Below the cards, there are navigation buttons: 0 h 00 min % 0, 4 parcours, and three user icons.

### **NOUVEAU** Le parcours « Nouveaux enjeux : IA, Transition Écologique »

Ce parcours est en lien avec la formation CSE.

Afin de vous aider à mieux vous approprier ce sujet d'actualité, le service formation a préparé un **guide IA** pour connaître les bonnes pratiques pour utiliser l'IA ainsi que les principaux logiciels qui vont vous aider dans vos missions et, en partenariat avec le service politique sociale, différents contenus sur la transition écologique.

**Parcours « Transition écologique »**

The menu includes the following sections:

- Guide de l'IA
- Comprendre les bases de la transition écologique
- Les dates-clés du climat
- Les 5 thématiques-clés
- Les mots-clés de l'environnement version numérique
- Quiz
- Quiz 1/2 - CSE et climat
- Quiz 2/2 - Les acronymes
- Vidéos et webinars
- Webinar transition écologique du 30 septembre 2024

**Page d'accueil du guide de l'IA**

The home page features the title "LE GUIDE DE L'IA" in large letters. Below it are three main sections:

- HISTOIRE & DEFINITION DE L'IA**: Includes an image of a brain with circuitry and the text "Comprendre l'IA".
- POINT DE VUE CFTC**: Includes the CFTC logo and the text "Préconisations".
- BONNES PRATIQUES**: Includes the text "BONNES PRATIQUES" and "Vigilance et règles à respecter".

Below these sections are three buttons: "SAVOIR UTILISER L'IA", "L'IA PAR PROFILS", and "L'IA PAR THEMATIQUES".

Parcours « Transition écologique »

Page d'accueil du guide de l'IA

Des quiz, un lexique définissant les mots-clés de l'environnement ainsi que la présentation des différentes missions du CSE concernant le climat vous sont aussi proposés.



Les dates-clés du climat

**Quiz 2/2 : Les acronymes**

The quiz title is "Quiz sur les Acronymes". It asks: "Les acronymes que que vous devez connaître". A "COMMENCER" button is visible.

Quiz 2/2 : Les acronymes

**Les 5 thématiques-clés**

The interface includes tabs for "Introduction", "Missions", and "Fin". Under "Missions", there are five cards with icons and titles:

1. Le plan mobile
2. Le climat et résilience
3. L'habillage d'un bâtiment à effet de serre
4. Les défenses environnementales des très grandes entreprises
5. Le droit d'auteur environnemental

Les 5 thématiques-clés

## La session « Élections, Développement & Fonction Publique »

Cette session présente tout ce qu'il faut connaître pour préparer au mieux ses élections et se développer sur le terrain en lien avec la Ressourcerie de l'App.



### Le parcours « Élections »

En lien avec les formations présentielles « **Élections professionnelles** » et « **Négocier un PAP** ». Afin de vous aider à préparer au mieux vos élections, vous y trouverez des animations, des infographies interactives ayant pour thème la représentativité, le parcours électoral, comment préparer sa campagne ou encore les clauses obligatoires du PAP.

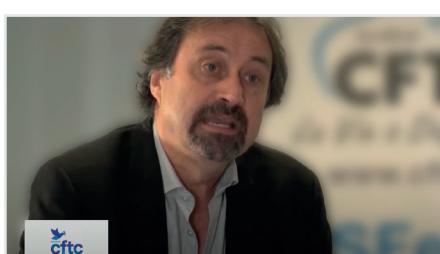


Le parcours électoral [infographie interactive]

Règles de proportionnalités pour les listes CSE [Vidéo Animation]



Testez-vous sur les opérations électorales [Animation interactive]



La représentativité : Jean-Michel Tessier [Vidéo parole d'expert]



Les clauses obligatoires et facultatives du PAP – [Vidéo animation]

## La session « Prud'homie, défenseurs syndicaux, Assistance du salarié & Handicap »

Cette session propose différents parcours ayant pour thématiques les Acteurs juridiques et la prud'homie, présentant les conseillers prud'hommes ainsi que le défenseur syndical, l'assistance du salarié pour les conseillers du salarié et les mandatés et enfin un parcours sur le handicap en entreprise.

**Prud'homie, défenseurs syndicaux, Assistance du salarié & Handicap**

0 h 00 min % 0 3 parcours

**Acteurs juridiques Prud'homie**  
CPH / Défenseur syndical

**Assistance du salarié**  
Conseiller du salarié / Mandaté

**Le Handicap**  
Handicap

~00:31 ~01:49 ~00:27 ~00:27

1189 374 18

### NOUVEAU Le parcours « Handicap »

**Insertion des travailleurs en situation d'Handicap**

- Handicap, mes interlocuteurs [5 min]
- Qu'est-ce que l'obligation d'emploi ?
- Elargir sa représentation du handicap
- Les notions clés
- Familles de handicap
- Listes CFTC des correspondants handicap & aidants

Parcours « Le Handicap »

**LISTE CFTC Correspondants handicap & Aidants Maj Juillet 2024**

Cliquez sur les différents cercles pour découvrir leur noms et contacts

- Les fédérations
- Les syndicats
- Les instances régionales

**cftc**  
Mission Handicap

Pour plus d'informations :  
Tel : 01 73 30 43 71  
[handicap@cftc.fr](mailto:handicap@cftc.fr)

Listes CFTC des correspondants handicap & aidants [carte interactive]

**NOTIONS CLES**

- INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL
- HANDICAP
- INVALIDITE
- INAPTITUDE

Les notions clés

**LES 6 FAMILLES DE HANDICAP**

- HANDICAP MOTEUR
- HANDICAP PSYCHIQUE
- HANDICAP SENSORIEL
- HANDICAP MENTAL
- MALADIES INVALIDANTES
- HANDICAP COGNITIF

Familles de handicap

**HANDICAP : MES INTERLOCUTEURS**

SPHERE PRIVEE	SPHERE PUBLIQUE	
	internes à l'entreprise	externes à l'entreprise
Medecin du travail	MDPH	
CFTC	AGEFIPH	
Réferent handicap	CNAME	
Ressources humaines	ANACT	

Handicap, mes interlocuteurs

# L'offre de formation des militants dans les UR et FD CFTC

Adhérents CFTC, bénéficiez des formations syndicales de la Confédération ! Votre union régionale et votre fédération sont habilitées à vous proposer des formations qui vous permettront de développer vos compétences et d'être acteurs de la réussite de la CFTC. Vous n'avez qu'à choisir en vous laissant guider par votre responsable de formation.

Pour connaître les dates des prochaines formations près de chez vous, contactez le responsable formation de votre union régionale ou de votre fédération.

## Votre parcours de formation

Tous les adhérents CFTC se voient proposer un parcours de formation avec une formation initiale commune, puis des modules adaptés aux besoins spécifiques de chacun :

1. la formation initiale CFTC est proposée pour tous les nouveaux adhérents, élus et mandatés ; cette formation permet aux adhérents de se situer dans l'organisation interne de la CFTC et découvrir les différents mandats syndicaux et leur objet ;
2. des formations de spécialisation : des modules thématiques en fonction des mandats et missions de chaque militant et participant au développement de la CFTC.

**Les UR et les FD peuvent proposer des sessions de formation à distance courtes et interactives.**

**Renseignez-vous auprès de votre responsable formation.**

## Formation initiale CFTC

+

Communication et développement	Responsabilité syndicale en entreprise	Santé et sécurité au travail	Droit du travail et défense du salarié
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Développer sa section CFTC</li> <li>● Les clés pour mieux communiquer à l'oral</li> <li>● La communication au service du développement de la CFTC</li> <li>● CANVA : la communication visuelle au service de l'action syndicale</li> <li>● Élections professionnelles</li> <li>● Négocier un PAP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● DS/RSS</li> <li>● Négociations collectives</li> <li>● CSE 11 à 49 salariés</li> <li>● CSE 50 salariés et plus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● CSE Missions SSCT 11 à 49 salariés</li> <li>● CSE Missions SSCT 50 salariés et plus</li> <li>● Prévention des TMS</li> <li>● Risques psychosociaux</li> <li>● Arbre des causes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Initiation au droit</li> <li>● Exécution du contrat de travail</li> <li>● Ruptures du contrat de travail</li> <li>● Conseiller du salarié</li> <li>● FPC / GPEC</li> <li>● Défenseur syndical</li> <li>● Handicap, inaptitude et maintien dans l'emploi</li> </ul>

+

## OFFRE LOCALE UR/FD

En plus de ces thématiques, les unions régionales et les fédérations peuvent proposer des formations complémentaires à l'offre présentée ici. Cette offre locale additionnelle est différente en fonction des UR et des FD. À vous de voir avec les responsables de formation (RF) concernés pour connaître l'offre spécifique de votre UR ou FD.

## Offre nationale commune à toutes les UR et FD

La CFTC propose à tous les militants une offre de formation complète que chaque militant peut suivre, soit dans son union régionale CFTC, soit avec sa fédération. Les UR et les FD proposent la même offre de formation à tous les militants avec une adaptation aux différents besoins locaux. Voici le détail de cette offre «commune» au niveau national.

### Accueil et formation initiale

#### Formation initiale CFTC (2-5-1)

##### Durée : 3 jours en présentiel

Tous adhérents, les mandatés et les élus CFTC

- S'approprier le rôle du syndicalisme à travers l'histoire
- Se situer dans l'organisation interne de la CFTC
- S'approprier et mettre en pratique les valeurs et positions de la CFTC
- Identifier et différencier les mandats syndicaux et leur objet
- Savoir utiliser les ressources internes de la CFTC

### Communication et développement

#### Développer sa section CFTC (5-1)

##### Durée : 3 jours

Tout militant qui souhaite participer au développement de la CFTC (ayant suivi la Formation initiale CFTC)

- Identifier le potentiel de création et/ou de développement d'une ou plusieurs sections CFTC
- Élaborer un plan d'action de développement d'une ou plusieurs sections en impliquant les adhérents CFTC
- Mettre en place et organiser le travail d'équipe sur le terrain pour assurer le fonctionnement de la section
- Convaincre un sympathisant d'adhérer et de militer

#### Les clés pour mieux communiquer à l'oral (5-2-1)

##### Durée : 3 jours

Tout militant (ayant suivi la Formation initiale CFTC)

- Prendre conscience des caractéristiques d'une situation de communication
- Découvrir les outils et méthodes d'une communication efficace
- Expérimenter les clés de l'expression orale
- Mettre la communication au service de son action syndicale

#### La communication écrite et digitale au service du développement de la CFTC (5-2-3)

##### Durée : 3 jours

Tout militant (ayant déjà suivi la Formation initiale CFTC)

- Élaborer une communication syndicale complète et efficace au service du développement de la CFTC
- Concevoir des tracts, des affiches et des professions de foi pertinentes et convaincantes
- Utiliser efficacement les réseaux sociaux pour diffuser l'information, mobiliser et amplifier la voix de la CFTC
- Apprendre à mesurer et évaluer l'impact de sa communication

**CANVA : la communication visuelle au service de l'action syndicale (5-2-4)****Durée : 1 jour**

Tout militant (ayant déjà suivi la Formation initiale CFTC)

- Comprendre les principes de base de la conception graphique pour une communication efficace, tant sur support papier que digital
- Maîtriser l'outil Canva pour créer des visuels percutants
- Intégrer efficacement les créations de Canva dans les communications et campagnes syndicales CFTC

**Élections professionnelles (5-5)****Durée : 3 jours**

DS, RSS et tout militant impliqué dans la section syndicale en charge de la préparation des élections professionnelles et négociateur PAP (UD/FD/syndicat)

- Construire une stratégie de campagne électorale permettant à la CFTC de réussir les élections
- Mettre en œuvre les étapes clés de son plan d'action en communiquant auprès des salariés à chaque phase de la campagne électorale
- Préparer son protocole d'accord préélectoral (PAP) pour mener à bien des négociations favorables à la CFTC

**Négocier un protocole d'accord préélectoral - PAP (5-5-1)****Durée : 2 jours**

Militants ou responsables impliqués régulièrement dans la négociation et la conclusion de PAP au nom de leur syndicat, de leur UD ou de leur FD CFTC

- Favoriser les implantations CFTC dans les entreprises où la CFTC n'a pas de section syndicale et/ou consolider les implantations CFTC
- Préparer activement la négociation du PAP en demandant des données à l'employeur
- Négocier et conclure des PAP propices à la défense des intérêts des salariés et de la CFTC
- Exercer les voies de recours devant les Dreets et les institutions judiciaires

**Droit du travail et défense du salarié****Initiation au droit du travail (3-4-1)****Durée : 3 jours**

Tout militant (ayant déjà suivi la Formation initiale CFTC)

- Apprendre à utiliser les sources et outils juridiques nécessaires à la résolution d'une problématique juridique, en particulier le Code du travail
- Connaître les mécanismes de l'élaboration et de la rupture du contrat de travail

**Exécution du contrat de travail (3-4-3)****Durée : 3 jours**

Tout militant ayant déjà suivi la formation «Initiation au droit du travail»

- Identifier les changements survenus dans l'exécution du contrat de travail (maladie, accident, congés payés, congés spéciaux...)
- Expliciter ces cas de suspension du contrat de travail au regard de leur impact sur la rémunération
- Apprendre à lire un bulletin de paye simple pour vérifier le respect par l'employeur de ses obligations

**Ruptures du contrat de travail (3-7-2)****Durée : 3 jours**

Tout militant ayant déjà suivi la formation «Initiation au droit du travail»

- Expliciter les modes de rupture du contrat de travail et apprendre à traiter une situation de rupture (étude de cas)
- Déterminer les conséquences d'une rupture du contrat de travail en matière de droits du salarié et d'indemnisation
- Identifier les actions syndicales et les actions en justice de défense du salarié

**Conseiller du salarié (3-3-1)****Durée : 3 jours**

Conseillers du salarié ayant suivi la formation «Initiation au droit du travail» et «Rupture du contrat de travail»

- Identifier le statut et les missions du conseiller du salarié
- Acquérir les bases de l'assistance du salarié lors de l'entretien préalable
- Maîtriser les procédures de licenciement et de rupture conventionnelle

**FPC / GPEC (3-8)****Durée : 3 jours**

Tout militant (ayant déjà suivi la Formation initiale CFTC)

- Connaître la nouvelle législation sur la formation professionnelle continue
- Maîtriser la démarche GPEC
- Intégrer les positions CFTC sur la FPC et la GPEC

**Défenseur syndical (3-3-2)****Durée : 4 jours**

Défenseurs syndicaux exclusivement (inscrits sur les listes régionales ou en cours d'inscription)

- Cerner le statut et l'exercice des fonctions du défenseur syndical
- Apprendre à préparer un dossier prud'homal en identifiant les règles de procédure prud'homale à mettre en œuvre
- S'entraîner à rédiger des écritures et à plaider en adoptant la posture adéquate devant le conseil de prud'hommes

**Handicap, inaptitude et maintien dans l'emploi (5-6-1)****Durée : 2 jours**

Représentants en entreprise (CSE, DS...), mandatés dans une instance traitant du handicap (CDCA, PRITH, CAP emploi...), adhérents ayant suivi le module Formation initiale CFTC et souhaitant s'impliquer sur le sujet

- Faire évoluer ses représentations du handicap et des personnes handicapées
- Développer ses connaissances des éléments de base du droit du travail concernant le handicap
- Agir en entreprise pour favoriser une politique d'insertion et de maintien dans l'emploi
- Conseiller le salarié sur une problématique liée au handicap et au maintien dans l'emploi

## Responsabilité syndicale en entreprise

### DS / RSS (2-6)

#### Durée : 3 jours

DS, RSS ayant déjà suivi la Formation initiale CFTC

- Connaître et s'approprier le rôle du DS et du RSS dans l'entreprise permettant de mener à bien ses missions
- Développer la CFTC dans l'entreprise
- S'approprier les moyens et les ressources permettant de mener à bien ses missions
- Acquérir des réflexes en matière de négociation des accords d'entreprise
- Adapter sa communication et ses actions à ses interlocuteurs

### CSE 50 salariés et plus (3-1)

#### Durée : 3 jours

Membres de la délégation du personnel et RS au CSE d'une entreprise de 50 salariés et plus (salariés de droit privé : entreprises, associations... )

- Identifier les attributions d'un CSE d'une entreprise de 50 salariés et plus
- Connaître les règles de fonctionnement d'un CSE d'une entreprise de 50 salariés plus
- Cibler les moyens d'action utiles à l'exercice de ses missions et apprendre à les utiliser en situation en adoptant la posture adéquate face à l'employeur

### CSE 11 à 49 salariés et représentants de proximité (3-1-1)

#### Durée : 2 jours en présentiel ou à distance

(possibilité de programmer la formation 1 jour + 1 jour ou par demi-journées)

Membres de la délégation du personnel d'une entreprise de moins de 50 salariés et représentants de proximité.

Les pré-requis : avoir suivi la Formation initiale CFTC et les apprentissages en ligne sur le portail Formation.CFTC (les contenus sont indiqués dans la fiche ressources en ligne / temps estimé de visionnage : 2 h).

- Identifier les attributions d'un CSE d'une entreprise de moins de 50 salariés
- Connaître les règles de fonctionnement d'un CSE d'une entreprise de moins de 50 salariés
- Cibler les moyens d'action utiles à l'exercice de ses missions et apprendre à les utiliser en situation en adoptant la posture adéquate face à l'employeur

### Négociations collectives (5-3)

#### Durée : 3 jours

Les délégués syndicaux CFTC, et tout militant appelé à participer à des négociations collectives pour le compte de la CFTC

Dans l'idéal, avoir suivi la formation « Les clés pour mieux communiquer à l'oral » et « Initiation au droit du travail »

- Appréhender le cadre juridique de la négociation collective en entreprise
- Découvrir les techniques et tactiques de négociation
- Définir une stratégie en construisant un positionnement CFTC

## Santé et sécurité au travail

### CSE missions SSCT (4-1-2)

**Durée : 5 jours (3 jours + 2 jours dédiés aux thématiques «Arbre des causes» et «Harcèlement sexuel et agissements sexistes»)**

Pour les entreprises de 11 à 50 salariés : tout élu CSE, représentant de proximité et référent harcèlement (ayant suivi la Formation initiale CFTC)

Pour les entreprises de 50 salariés et plus : tout élu CSE, représentant de proximité et référent harcèlement (ayant suivi la Formation initiale CFTC)

- Identifier les missions et les attributions d'un élu CSE en santé, sécurité et conditions de travail
- S'initier à la démarche de prévention des risques professionnels
- Développer des compétences pour analyser les situations de travail
- Acquérir une posture CFTC de représentant du personnel (écoute, négociation, construction)

### Risques psychosociaux (4-6)

**Durée : 3 jours**

Tout élu CSE, membre de la CSSCT, et représentant de proximité ayant des missions en santé, sécurité et conditions de travail (ayant suivi la Formation initiale CFTC, et de préférence la formation «CSE missions SSCT»)

- Appliquer une méthode et des outils pour repérer les risques psychosociaux (RPS) dans une situation de travail
- Recenser les enjeux des RPS pour le salarié et pour l'entreprise
- Évaluer les mesures de prévention des RPS
- Participer à une démarche de prévention

### Arbre des causes (4-8)

**Durée : 2 jours**

Élus CSE et/ou membres de la CSSCT ayant suivi la Formation initiale CFTC

Représentants de proximité ayant des missions en santé, sécurité et conditions de travail, ayant suivi la Formation initiale CFTC

- S'initier à la méthode de l'Arbre des causes dans la démarche de prévention
- S'approprier les principes et les étapes de la méthode pour prévenir et analyser un accident du travail

### Prévention des TMS (4-9)

**Durée : 3 jours**

Élus CSE, membres de la CSSCT et représentants de proximité ayant suivi la Formation initiale CFTC, de préférence la formation «CSE missions SSCT»

- Appliquer une méthode et des outils pour repérer les risques de troubles musculo-squelettiques (TMS) dans une situation de travail
- Recenser les enjeux des TMS pour le salarié et pour l'entreprise
- Évaluer les mesures de prévention des TMS et participer à une démarche de prévention

**À noter :** seules les UR et FD organisent ces formations. Le siège confédéral n'organise pas de formations sur ces thématiques.

# L'offre de formation des RF, RF adjoints, CF et formateurs CFTC

Formateurs, responsables de formation, responsables de formation adjoints, correspondants de formation... bénéficiez des formations syndicales du service Formation et Paritarisme du siège confédéral !

## Devenir formateur

Les compétences que vous avez acquises dans votre vie syndicale peuvent être précieuses pour les autres militants... Envie de transmettre votre savoir-faire syndical CFTC ? Devenez formateur CFTC ! Si cela vous intéresse, contactez votre responsable de formation régional ou fédéral. Pour cela, vous devez :

- être motivé par la volonté de contribuer au développement de la CFTC en transmettant un savoir-faire et des valeurs ;
- animer au moins une session de formation ISF ou IFCP par an à partir du moment où vous avez suivi une formation de formateurs ;
- suivre les sessions de formateur nationales (formation ou rencontre du service Formation et Paritarisme) au moins tous les 2 ans pour consolider votre savoir-faire.

Avoir déjà suivi des modules en tant que stagiaire

▼

Rencontrer son RF et définir un projet

▼

Suivre la formation pédagogique initiale des formateurs : partie 1 (au siège confédéral)

▼

Commencer à coanimer une formation

▼

Suivre la formation pédagogique initiale des formateurs : partie 2 (au siège confédéral)

▼

Suivre la formation de formateurs thématique du module (au siège confédéral)  
et/ou continuer de coanimer

▼

Continuer de coanimer ou animer seul !

▼

Et enfin : suivre une formation ou une rencontre de formateur  
au moins une fois tous les deux ans !

### Structure prioritaire de formation

En tant qu'adhérent CFTC, vous dépendez d'une union régionale (UR) et d'une fédération (FD). Vous avez donc deux Responsables formation (RF) qui peuvent vous suivre. Pour formaliser votre projet de devenir formateur, vous devez choisir entre les deux une structure prioritaire de formation.

Cet engagement mutuel du formateur et du RF est consigné dans un document à signer par les deux acteurs : la charte d'engagement du RF et du formateur.

À la suite de cette signature, vous vous engagez à animer prioritairement des formations pour cette structure, même si, bien sûr, vous pouvez animer un stage dans toute UR ou FD.

## Comment s'inscrire aux formations et aux rencontres du service Formation et Paritarisme ?

1. Contactez votre RF de rattachement. C'est lui seul qui est habilité à transmettre votre inscription au siège confédéral. Le service Formation et Paritarisme ne prendra pas en compte une inscription qui émane directement du formateur.
2. Pour suivre une formation du service Formation et Paritarisme, le formateur doit impérativement avoir signé une charte d'engagement du formateur avec son RF, et le service Formation et Paritarisme doit avoir une copie d'un exemplaire de la charte.
3. Une fois que le RF a transmis votre inscription au service Formation et Paritarisme, il y a un tri et une sélection des demandes d'inscription en fonction de la place disponible et des prérequis aux formations. Les stagiaires qui sont retenus pour la formation recevront une confirmation de leur inscription définitive par mail environ 6 à 8 semaines avant le début du stage.
4. Ensuite, vous devez transmettre (vous-même) votre demande de congés CFESES à votre employeur au minimum 1 mois avant le début du stage.

**Attention !** Pour les conseillers prud'hommes ainsi que pour les défenseurs syndicaux, les congés de formation sont différents (voir les exemples en annexe à la fin du Guide de la formation syndicale).

## Modalités pratiques

- Les frais (transport, hébergement...) vous sont remboursés dans les limites du barème confédéral, et sur justificatifs (originaux).
- Un hébergement en hôtel ou centre d'accueil, en chambre individuelle, vous sera proposé. Vous avez la possibilité de choisir un autre hébergement, mais vous devrez avancer les frais et respecter le montant forfaitaire prévu par le trésorier (voir détails auprès du service Formation et Paritarisme).
- Une attestation de présence vous sera remise à la fin de la formation.
- En cas d'absence imprévue, prévenez impérativement le service Formation et Paritarisme par téléphone au plus tard 72 heures avant le début de la session (faute de quoi la chambre est facturée même si elle n'est pas occupée).

**Rappel ! Pour l'ensemble de ces sessions, les inscriptions doivent se faire impérativement par le RF.  
Aucune inscription «en direct» ne sera prise en compte !**

## Formation pédagogique initiale des formateurs

### Objectifs

- Élaborer et structurer son intervention par rapport à une commande passée par le responsable de formation.
- Être en capacité de concevoir et animer des séquences pédagogiques selon la méthodologie CFTC.
- Se situer dans le dispositif de formation ISF.

### Public

- Formateurs CFTC ou militants désireux de rejoindre le réseau des formateurs CFTC.

### Dates

- Partie 1 : du 14 au 16 janvier (3 jours)
- Partie 2 : 24 et 25 juin (2 jours)
- Partie 1 : du 11 au 13 mars (3 jours)
- Partie 2 : 23 et 24 septembre (2 jours)
- Partie 1 : du 17 au 19 juin (3 jours)
- Partie 2 : 2 jours 6 mois après (2 jours à définir)
- Partie 1 : du 16 au 18 septembre (3 jours)
- Partie 2 : 2 jours 6 mois après (2 jours à définir)

### Lieu

- à Paris.

## Formation Informati

### Objectifs

- Saisir les informations relatives à une session (de sa création à sa reddition).
- Gérer le plan de formation et suivre les éléments budgétaires.

### Public

- RF (responsables formation) en UR/FD.
- Responsables adjoints à la formation.
- CF (correspondants de formation).

### Dates

- 8 et 9 avril (2 jours)
- 4 et 5 novembre (2 jours)

### Lieu

- à Paris (au siège confédéral)

## « DS-RSS » Formation de formateurs

### Objectifs

- S'approprier un contenu de formation et une démarche pédagogique répondant aux objectifs d'apprentissage suivants :
- Permettre aux DSS et au RSS de :
  - Connaître et s'approprier leur rôle dans l'entreprise.
  - Développer la CFTC dans l'entreprise.
  - S'approprier les moyens et les ressources permettant de mener à bien leurs missions.
  - Acquérir des réflexes en matière de négociation des accords d'entreprise.
  - Adapter sa communication et ses actions à ses interlocuteurs.
- S'entraîner à animer une séquence pédagogique pour pouvoir adapter la formation à un public varié.

### Public

- Futurs formateurs du module ayant les prérequis :
  - avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs,
  - avoir une expérience en tant que DS ou RSS.

### Dates

- du 4 au 7 février (4 jours)

### Lieu

- à Paris

## « Le temps de travail – à distance » Formation de formateurs CPH

Nouveau

### Objectifs

- S'approprier un contenu de formation et une démarche pédagogique répondant aux objectifs d'apprentissage suivants :
- Cerner les problématiques récurrentes sur le temps de travail qui font l'objet d'un contentieux aux conseils de prud'hommes.
- Apprendre à résoudre des études de cas et tester ses connaissances sur le temps de travail.
- Prendre connaissance des dernières actualités jurisprudentielles.
- S'entraîner à animer une séquence pédagogique à **distance** pour pouvoir adapter la formation à des conseillers prud'hommes en visio-conférence.

### Public

- Futurs formateurs du module ayant les prérequis :
  - avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs,
  - avoir été ou être conseiller prud'homme,
  - s'engager à animer toutes les formations des conseillers prud'hommes pendant toute la durée de leur mandat 2023-2025.

### Dates

- du 11 au 12 février (2 jours)

### Lieu

- à Paris

## Initiation au droit du travail Formation de nouveaux formateurs

### Objectifs

- S'approprier un contenu de formation et une démarche pédagogique répondant aux objectifs suivants :
  - Apprendre à utiliser les sources et outils juridiques nécessaires à la résolution d'une problématique juridique, en particulier le Code du travail.
  - Connaître les mécanismes de l'élaboration et de la rupture du contrat de travail.
  - S'entraîner à animer une séquence pédagogique pour pouvoir adapter la formation à un public varié et à des entreprises de toute taille.

### Public

- Futurs formateurs du module ayant les prérequis :
  - avoir suivi la formation thématique en tant qu'adhérent,
  - avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs.

### Dates

- du 18 au 21 mars (4 jours)

### Lieu

- à Paris

## Développer sa section Formation de nouveaux formateurs

### Objectifs

- S'approprier un contenu de formation et une démarche pédagogique répondant aux objectifs suivants :
  - Connaître et maîtriser les contenus, les exercices et les mises en situation de la formation « Développer sa section CFTC ».
  - S'entraîner à animer une séquence de la formation de sa préparation à son analyse.
  - Développer sa réflexivité pour s'adapter à son public.
  - Assimiler la pédagogie globale de la formation.

### Public

- Futurs formateurs du module ayant les prérequis :
  - avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs ;
  - avoir une expérience en tant que militant, en tant qu'élu ou dans le développement de la CFTC.

### Dates

- du 1<sup>er</sup> au 4 avril (4 jours)

### Lieu

- à Paris

**« La qualification  
des demandes »  
Formation de formateurs CPH**

Nouveau

**Conseiller du salarié  
Formation de nouveaux formateurs**

### Objectifs

- S'approprier un contenu de formation et une démarche pédagogique répondant aux objectifs d'apprentissage suivants :
  - Identifier les pouvoirs du conseiller prud'homme dans l'exercice quotidien de sa fonction de qualification des faits et des demandes.
  - Face à des questions de droit complexe et de procédure, déterminer la bonne démarche méthodologique et la bonne attitude en qualité de conseiller prud'homme CFTC.
  - S'entraîner à animer une séquence pédagogique pour pouvoir adapter la formation à des conseillers prud'hommes.

### Public

- Formateurs CPH et futurs formateurs du module ayant les prérequis :
  - avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs,
  - avoir été ou être conseiller prud'homme,
  - s'engager à animer toutes les formations des conseillers prud'hommes pendant toute la durée de leur mandat 2023-2025.

### Dates

- du 13 au 16 mai (4 jours)

### Lieu

- à Paris

### Objectifs

- S'approprier un contenu de formation et une démarche pédagogique répondant aux objectifs suivants :
  - Identifier le statut et les missions du conseiller du salarié.
  - Acquérir les bases de l'assistance du salarié lors de l'entretien préalable.
  - Maîtriser les procédures de licenciement et de rupture conventionnelle.
- S'entraîner à animer une séquence pédagogique pour pouvoir adapter la formation à un public néophyte en droit du travail.

### Public

- Futurs formateurs du module ayant les prérequis :
  - avoir suivi la formation thématique en tant qu'adhérent,
  - avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs,
  - être ou avoir été conseiller du salarié.

### Dates

- Décalée - date à définir

### Lieu

- à Paris

## Formation pédagogique des RF-RFA

### Objectifs

- S'approprier la mission pédagogique du RF/RFA, notamment sur les axes suivants :
  - Identifier les ressources disponibles et planifier les processus indispensables à mener à bien son plan de formation annuel.
  - Déterminer les conditions de réussite de l'animation du réseau des formateurs en s'appuyant sur les outils et les ressources existants.
  - Établir les objectifs et les modalités de suivi du parcours du militant en formation, dans un objectif de développement de la CFTC.
  - Apprendre à travailler en équipe et savoir déléguer.

### Public

- Responsables formation et responsables formation adjoint(e)s. De préférence en charge depuis moins de 2 ans, ou n'ayant jamais été formé(e)s.

### Dates

- 11 et 12 juin (2 jours)

### Lieu

- à Paris

## Formation initiale CFTC Formation de nouveaux formateurs

### Objectifs

- S'approprier le rôle du syndicalisme à travers l'histoire.
- Se situer dans l'organisation interne de la CFTC.
- S'approprier et mettre en pratique les valeurs et positions de la CFTC.
- Identifier et différencier les mandats syndicaux et leur objet.
- Savoir utiliser les ressources internes de la CFTC.
- S'entraîner à animer une séquence pédagogique pour pouvoir adapter la formation à un public varié et à des entreprises de toute taille.

### Public

- Futurs formateurs du module ayant les prérequis :
  - avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs,
  - avoir de l'expérience en

### Dates

- Décalée - date à définir

### Lieu

- à Paris

« Journée régionale  
d'actualité jurisprudentielle et  
prud'homale – année 4 – à distance »  
Formation de formateurs CPH

Nouveau

« Rencontre nationale  
des acteurs  
de la formation (RAF) »

### Objectifs

- S'approprier un contenu de formation et une démarche pédagogique répondant aux objectifs d'apprentissage suivants :
  - Décorner l'actualité juridique et jurisprudentielle.
- S'entraîner à animer une séquence pédagogique **à distance** pour pouvoir adapter la formation à des conseillers prud'hommes en visio-conférence.

### Public

- Futurs formateurs du module ayant les prérequis :
  - avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs,
  - avoir été ou être conseiller prud'homme,
  - s'engager à animer toutes les formations des conseillers prud'hommes pendant toute la durée de leur mandat 2023-2025.

### Dates

- le 1<sup>er</sup> octobre 2025

### Lieu

- en visio conférence

### Objectifs

- Renforcer la cohésion des acteurs de la formation pour participer au développement de la CFTC.
- Favoriser la montée en compétences des militants grâce à des pratiques pédagogiques communes.
- Innover dans ses pratiques pédagogiques en lien avec les évolutions technologiques.

### Public

- Responsables formation (RF) et adjoints (RFA), correspondants formation (CF), formateurs.

### Dates

- du 14 octobre midi, au 16 octobre midi

### Lieu

- Rouen

## « Rencontre de formateurs CSE Missions SSCT »

### Objectifs

- Échanger sur les pratiques pédagogiques et le contenu du module.
- Acquérir les outils pédagogiques en vue d'une diffusion de ces contenus auprès de tout militant impliqué.

---

### Public

- Formateurs ayant dispensé le module CSE Missions SSCT.

---

### Dates

- novembre ou décembre 2 jours (à définir)

---

### Lieu

- Paris

# L'offre de formation des dirigeants de structure

Vous êtes président, secrétaire général ou trésorier de fédération ou d'union régionale et votre conseil a été renouvelé il y a moins d'un an ? Vous êtes responsable d'un syndicat ? Vous dirigez une UD ou une UID ? Les missions d'animation d'une structure et de gestion au quotidien peuvent s'avérer complexes. La formation syndicale CFTC vous accompagne pour mener à bien vos missions.

## L'accompagnement des structures

### Soutenir les structures

Le développement des sections syndicales et la mise en œuvre des évolutions issues des motions d'organisation et d'orientation sont autant d'exigences qui nécessitent des compétences toujours plus élevées. Le service Formation et Paritarisme, le service Organisation et les responsables de formation vous accompagnent, vous et votre structure, en vous apportant des réponses qui vous permettront de mener à bien vos missions.

### Le budget accompagnement des structures

Afin de promouvoir la formation des dirigeants, la Confédération met à disposition des structures un budget spécifique pour la formation des dirigeants : le financement « ISF – Accompagnement des structures ». L'objectif est de se donner les moyens de former les dirigeants CFTC !

#### Règlement intérieur : obligation de se former !

Le règlement intérieur confédéral adopté par le conseil confédéral de juin 2014 prévoit une obligation pour les dirigeants en matière de formation syndicale :

« Concernant les dirigeants nouvellement élus des fédérations, des UR, des UID et des UD, ils ont l'obligation durant leur mandat de suivre l'une des formations de dirigeants organisées par la Confédération. » Article 3-5-1, paragraphe 2.

Il s'agit notamment d'accompagner, mais également de faire prendre conscience aux nouveaux dirigeants de structures des rôles et missions qui leur incombent.

L'offre de formation des dirigeants est adaptée aux différents types de besoins généraux pour le conseil, voire plus spécifiques pour les trésoriers. Les formations sont décrites ci-après.

## Formation Conseil de structure UR/FD

### Objectifs

- Appréhender et se situer dans l'organisation CFTC.
- Connaître son rôle au sein de l'UR/FD pour le mandat qui débute (responsabilités, missions).
- Contribuer à la définition des modalités du travail en équipe.
- Appréhender les enjeux d'un travail en équipe.

### Public

- Pour les conseillers d'une même UR ou FD CFTC, prioritairement lorsque le conseil vient d'être élu (depuis moins d'un an).

### Durée

- 2 jours

Session organisée à la demande de la structure dans ses locaux et animée par des intervenants du service Formation et Paritarisme et du service Organisation de la Confédération.  
Voir votre RF pour faire la demande auprès du siège confédéral.

## Formation Responsable UD/UID

### Objectifs

- Identifier les missions d'une UD/UID et les rôles des dirigeants.
- Associer les outils et les ressources qui vont permettre de remplir ses missions.
- Organiser et décliner à l'échelle de sa structure la motion confédérale.
- Co-construire le projet de la structure avec son équipe conseil.

### Public

- Présidents, secrétaires généraux et trésoriers UD/UID ainsi que les adjoints.

### Durée

- 2 jours

Sessions nationales à la demande, organisées par le service Formation et Paritarisme.

## Formation Responsable de syndicat

### Objectifs

- Connaître les missions d'un syndicat et les rôles de ses dirigeants.
- Gérer et développer le syndicat, en particulier en gagnant les élections professionnelles.
- Animer une équipe pour mettre en œuvre le projet du syndicat.

### Public

- Présidents, secrétaires généraux et trésoriers de syndicat (nouvellement élus ou non).

### Durée

- 3 jours

Sessions décentralisées organisées par votre FD ou votre UR CFTC : dates à voir avec votre responsable formation (ne pas hésiter à lui spécifier vos besoins).

**Formation Inaric****Objectifs**

- Inaric, une aide précieuse pour gérer son activité :
  - Suivre les adhérents.
  - Remonter les cotisations.
  - Cibler la communication.
  - Faire des études statistiques.
  - Préparer des élections.

**Public**

- Présidents, secrétaires généraux, trésoriers ou toute personne en charge de gérer le fichier Inaric.

**Durée**

- 2 jours

**Sessions nationales :**

13 et 14 mai en présentiel,  
 6 et 7 octobre en présentiel  
 et sessions décentralisées  
 à la demande de la structure.  
 Dans les deux cas : formations  
 animées par les intervenants  
 du service Organisation  
 de la Confédération.

**I-Tool pour les dirigeants des structures CFTC****Objectifs**

- Bien paramétriser son logiciel et l'adapter à ses besoins.
- Maîtriser le travail quotidien de la tenue d'une comptabilité, de la saisie d'écritures à l'édition des documents comptables.

**Public**

- Trésoriers, comptables de structures CFTC ayant le besoin d'acquérir les connaissances sur le logiciel de comptabilité I-Tool.

**Durée**

- 1 jour

**Sessions décentralisées organisées par votre FD ou votre UR CFTC : dates à voir avec votre responsable formation (ne pas hésiter à lui spécifier vos besoins).****Journées d'accueil des nouveaux dirigeants****Objectifs**

- Permettre aux nouveaux dirigeants des UR/UD/UID/FD de :
  - Développer le lien avec la Confédération et construire l'appartenance CFTC.
  - Appréhender le fonctionnement de la Confédération et l'organisation du mouvement CFTC.
  - Identifier les dispositifs et ressources pratiques d'appui à la fonction dirigeante.
  - S'approprier les règles confédérales, les rôles et les missions des dirigeants.

**Public**

- Dirigeants entrés en fonction dans l'année, ou ayant moins d'un an d'ancienneté dans leur fonction dirigeante au trium, prioritairement en fonction dans les syndicats nationaux, les UD, UID, UR ou FD.

**Durée**

- 1 à 2 jours

**Lieu**

- Paris

**Cette formation est proposée aux nouveaux dirigeants par le service Formation et Paritarisme.**

# L'offre de formation des conseillers prud'hommes

## Le parcours de formation des CPH

Dès sa nomination, tout conseiller prud'homme doit obligatoirement suivre des actions de formation, au titre d'une part de la formation initiale, dispensées par l'École nationale de la magistrature (ENM) et, d'autre part, au titre de la formation continue, dispensées par l'Institut de formation pour les conseillers prud'hommes (IFCP).

Au titre de la formation initiale, le conseiller prud'homme doit obligatoirement suivre la formation de 5 jours dispensée par l'École nationale de la magistrature (ENM), dont 3 jours en ligne et 2 en ateliers en région, sous peine d'être réputé démissionnaire. Chaque conseiller reçoit par e-mail une convocation, par l'ENM, à la formation à distance. Celle-ci comprend ses codes d'accès personnels, identifiant et mot de passe, permettant de se connecter à la plateforme e-formation.enm.justice.fr.

Au titre de la formation continue, le conseiller prud'homme bénéficie, pour toute la durée de son mandat 2023-2025, de 36 jours de droits à formation, avec une limite à deux semaines au cours d'une même année civile. Ce sont des journées de formation qui s'ajoutent aux 5 jours de formation initiale et qui peuvent être prises dès la publication de l'arrêté portant nomination des conseillers prud'hommes.

Pour se former, le conseiller prud'homme bénéficie d'un congé de formation spécifique. Il doit faire une demande d'autorisation d'absence à son employeur au moins 30 jours avant le début de la formation si l'absence est égale ou supérieure à 3 jours, ou 15 jours à l'avance si l'absence est inférieure à 3 jours. L'employeur ne peut reporter ou refuser la formation et le salaire est maintenu pendant la durée de la formation.

Les conseillers prud'hommes CFTC sont formés par l'Institut pour la formation des conseillers prud'hommes CFTC (IFCP) qui s'appuie sur le service Formation et paritarisme confédéral et sur les dispositifs de formation des unions régionales de la CFTC.

Les conseillers prud'hommes CFTC ont une offre de formation propre aux exigences de leurs missions. L'IFCP a bâti sa politique de formation pour le mandat 2023-2025 autour de 3 axes.

Axe 1 : Permettre aux conseillers prud'hommes CFTC de maîtriser les règles du procès prud'homal, les règles internes de leur conseil et les aspects juridiques de leur fonction.

Axe 2 : Apprendre à utiliser les méthodologies de travail les plus adéquates pour siéger, délibérer et rédiger un jugement.

Axe 3 : Favoriser l'autonomie des CPH par la mise en place de modes d'apprentissage en ligne complémentaires à la formation présentielle, principalement sur l'actualité juridique et jurisprudentielle.

## Offre de formation des conseillers prud'hommes

Si vous êtes conseiller prud'homme, vous pouvez vous adresser à votre responsable de formation régional pour connaître le calendrier des formations des conseillers prud'hommes dans la région.

Afin de répondre au mieux à leurs besoins, l'offre de formation pour 2025 comprend :

- des actions de formation implantées en région, en présentiel et à distance ;
- une à plusieurs rencontres nationales leur permettant de développer leurs compétences en se formant sur des thématiques d'actualité.

Pour connaître et bénéficier des actions de formation en région, chaque conseiller prud'homme s'adresse à son responsable de formation régional. Pour connaître les coordonnées de son responsable de formation régional, il suffit de se connecter sur CFTC l'App/se former/se former en présentiel : une carte interactive permet de retrouver nom et coordonnées de son responsable de formation.

Ce dernier pourra le renseigner sur la programmation des formations (plan de

formation régional) et lui fournir un modèle de courrier de demande de congé de formation à adresser à son employeur.

Pour participer à une rencontre nationale des conseillers prud'hommes - IFCP, le conseiller prud'homme CFTC adresse sa demande au service Formation et Paritarisme confédéral via un formulaire en ligne fourni par le service Formation et Paritarisme (SFeP). Pour toute question, écrire à l'adresse : [sfep@cftc.fr](mailto:sfep@cftc.fr).

Notez que des formations d'une journée sur une thématique spécifique peuvent vous être proposées à distance en complément de l'offre de formation en présentiel. Prenez contact avec votre responsable de formation pour en connaître la programmation.

Pour devenir formateur des conseillers prud'hommes, vous devez valider avec votre RF régional les conditions suivantes :

**Être ou avoir été conseiller prud'homme (avoir exercé au moins 1 mandat complet)**



**Avoir déjà suivi des modules en tant que stagiaire**



**Rencontrer son RF et définir un projet, et s'engager à animer les formations CPH pendant toute la durée du mandat**



**Suivre la formation pédagogique initiale des formateurs : partie 1 (au siège confédéral)**



**Commencer à coanimer une formation CPH**



**Suivre la formation pédagogique initiale des formateurs : partie 2 (au siège confédéral)**



**Suivre obligatoirement la formation de formateurs thématique du module de l'année (au siège confédéral) et/ou continuer de coanimer**



**Continuer de coanimer les modules de formation CPH pendant toute la durée du mandat**

**« La qualification  
des demandes » (6-5-6)****Nouveau****Objectifs**

- Identifier les pouvoirs du conseiller prud'homme dans l'exercice quotidien de sa fonction de qualification des faits et des demandes.
- Face à des questions de droit complexe et de procédure, déterminer la bonne démarche méthodologique et la bonne attitude en qualité de conseiller prud'homme CFTC.

**Public**

- Conseillers prud'hommes.

**Durée**

- 3 jours

Sessions organisées en région (UR),  
s'inscrire auprès du RF concerné.

**Rencontre nationale  
des conseillers prud'hommes****Nouveau****Objectifs**

- Échanger sur vos pratiques
- Acquérir de nouvelles connaissances, notamment sur le droit européen et international.

**Public**

- Conseillers prud'hommes  
(120 conseillers prud'hommes attendus)

**Durée**

- du 1<sup>er</sup> au 3 avril 2025 (3 jours)

**Lieu**

- Marseille

Session organisée par le Service Formation et  
Paritarisme (SFeP)

**Formations d'actualités  
à distance (6-7-9 et 6-7-10)****Nouveau****Objectifs**

- Développer ses compétences sur un thème d'actualité.
- Déterminer comment le conseiller prud'homme CFTC peut se positionner face aux évolutions juridiques et jurisprudentielles

**Public**

- Conseillers prud'hommes.
- Deux thèmes de formation à distance vous sont proposés en 2025 sur une journée par vos régions :
  - 6-7-9 « Le temps de travail » (à distance) au 1<sup>er</sup> semestre 2024
  - 6-7-10 « Journée régionale d'actualité jurisprudentielle et prud'homale – année 4 » (à distance) au 2<sup>nd</sup> semestre 2024

**Durée**

- 1 jour

Sessions organisées en région (UR),  
s'inscrire auprès du RF concerné.

# Annexes

## Demande de CFESES à remettre à l'employeur

[Nom et prénom du salarié]

[Adresse personnelle]

[Code postal et ville]

[Entreprise / Établissement]

[Madame / Monsieur XXXX]

[Adresse de l'entreprise]

[Code postal et ville]

À [Lieu.....], le [Date..../..../20...]

OBJET : DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET DE FORMATION SYNDICALE

(à communiquer par le salarié 30 jours avant le début de la formation – art. R. 2145-4 du Code du travail)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 2145-1 à L. 2145-13 et R. 2145-3 à R. 2145-6 du Code du travail, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'octroi d'un congé de formation économique, sociale et environnementale ou de formation syndicale pour participer à une session organisée par l'Institut syndical de formation CFTC (ISF-CFTC), organisme agréé par le ministre du Travail (Arr. 22 déc. 2023 : JO, 29 déc).

Cette session aura lieu :

Date : du [ ..../..../20...] au [...../..../20...] (hors délai de route)

Lieu : [Nom de la ville]

Dans le cadre de ce congé, conformément aux dispositions de l'article L.2145-6 du Code du travail, ma rémunération sera maintenue.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature du salarié]

## Demande de congé de formation syndicale pour les agents de la fonction publique

[Nom et prénom de l'agent de la fonction publique]

[Adresse personnelle]

[Code postal et ville]

[Établissement ou Administration]

[Madame / Monsieur XXXX]

[Adresse]

[Code postal et ville]

À [Lieu.....], le [Date..../..../20...]

OBJET : DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION SYNDICALE (à communiquer par l'agent 30 jours avant le début de la formation) décret n°85-552 du 22 mai 1985 (Fonction publique territoriale), décret n°84-474 du 15 juin 1984 (Fonction publique d'État), décret n° 88-676 du 6 mai 1988 (Fonction publique hospitalière)

Madame [Grade ou fonction occupée], Monsieur [Grade ou fonction occupée],

Conformément au décret [sélectionner le décret pertinent], j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'octroi d'un congé de formation syndicale pour participer à une session organisée par l'Institut syndical de formation CFTC (ISF-CFTC), organisme figurant sur la liste arrêtée par le ministre de la Fonction Publique ;

Cette session aura lieu :

Date : du [ ..../..../20...] au [...../..../20...] (hors délai de route)

Lieu : [Nom de la ville]

Dans le cadre de ce congé, conformément aux dispositions de l'article L. 215-1 du Code général de la Fonction Publique, ma rémunération sera maintenue.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame [Grade ou fonction occupée], Monsieur [Grade ou fonction occupée], l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature de l'agent de la Fonction publique]

## Demande de congé de formation pour les défenseurs syndicaux à remettre à l'employeur

[Nom et prénom du salarié]

[Adresse personnelle]

[Code postal et ville]

[Entreprise / Établissement]

[Madame / Monsieur XXXX]

[Adresse de l'entreprise]

[Code postal et ville]

À [Lieu.....], le [Date..../..../20...]

OBJET : DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION POUR LES DÉFENSEURS SYNDICAUX (à communiquer par le salarié 30 jours avant le début de la formation si sa durée est de 3 jours ou plus, et 15 jours avant le début de la formation si la durée de la formation est de 1 ou 2 jours - art. D.1453-2-8 du Code du travail)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions des articles L.1453-7, L.3142-12, D.1453-2-8 et D.1453-2-9 du Code du travail, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'octroi d'un congé de formation de défenseur syndical pour participer à une session organisée par l'Institut syndical de formation CFTC, organisme agréé par le ministre du Travail.

Cette session aura lieu :

Date : du [ ..../..../20...] au [...../..../20...] (hors délais de route)

Lieu : [Nom de la ville]

Durée et horaires de début et de fin de stage : [durée du stage et heure de début et heure de fin de stage]

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,  
l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature du salarié]

## Demande de congé de formation pour les conseillers prud'hommes à remettre à l'employeur

[Nom et prénom du salarié]

[Adresse personnelle]

[Code postal et ville]

[Entreprise / Établissement]

[Madame / Monsieur XXXX]

[Adresse de l'entreprise]

[Code postal et ville]

À [Lieu.....], le [Date..../..../20...]

OBJET : DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION POUR LES CONSEILLERS PRUD'HOMMES SALARIÉS  
(à communiquer par le salarié 30 jours avant le début de la formation si sa durée est de 3 jours ou plus,  
et 15 jours avant le début de la formation si la durée de la formation est de 1 ou 2 jours - art. D.1442-7 du  
Code du travail)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions des articles L.1442-2 et D.1442-7 du Code du travail, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'octroi d'un congé de formation de conseiller prud'homme pour participer à une session organisée par l'Institut CFTC pour la formation des conseillers prud'hommes au 45, rue de la Procession - CS 82348 - 75739 Paris Cedex 15, organisme agréé pour la formation des conseillers prud'hommes par arrêté ministériel du 30 janvier 2023.

Cette session aura lieu à ..... et se tiendra du ..... au .....

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature du salarié]

## Charte d'engagement ISF et IFCP entre le formateur bénévole et le responsable de formation

« Le bénévole est celui qui s'engage de son plein gré, d'une manière désintéressée, dans une action organisée au service de la communauté. » (Extrait de la Charte internationale du volontariat).

Nom du formateur : \_\_\_\_\_

Code Inaric du formateur : \_\_\_\_\_

Mail du formateur : \_\_\_\_\_

Structure prioritaire de formation : \_\_\_\_\_  
(Préciser nom de la FD ou de l'UR)

Nom du responsable de formation (RF) : \_\_\_\_\_

### Article 1 : Objet de la présente charte

La présente charte vise à fixer les règles d'intervention des formateurs bénévoles afin d'assurer le bon fonctionnement de la structure et de répondre aux objectifs du projet de la CFTC. Elle a également pour objet de définir les engagements respectifs des deux parties (formateur et responsable de formation) au sein de la CFTC. Tout formateur CFTC se voit remettre la présente charte.

### Article 2 : Obligations du formateur bénévole

Le formateur bénévole s'engage à :

- suivre une formation de formateurs ou une rencontre de formateurs au moins une fois tous les deux ans ;
- animer au moins 1 session de formation par an pour l'ISF ou pour l'IFCP à partir du moment où il a suivi une formation de formateurs.

Tout formateur anime à titre gratuit et ne peut prétendre à une quelconque rétribution ou indemnité.

### Article 3 : Obligations du responsable de formation

De son côté, le responsable de formation s'engage à :

- faire intervenir le formateur qu'il a envoyé en formation de formateur pédagogique initiale, dans les mois qui suivent cette session ;
- permettre à chaque formateur de suivre une formation ou une rencontre de formateurs au moins une fois tous les deux ans ;
- lui faire animer au moins 1 session de formation ISF ou IFCP par an à partir du moment où il a suivi une formation de formateur.

## Article 4 : Périmètre d'intervention du formateur

Le formateur CFTC intervient en priorité pour la structure du responsable de formation avec qui il est lié par cette charte. Il ne peut signer de charte qu'avec une seule et unique structure (FD ou UR), via son responsable de formation.

En deuxième lieu, il peut intervenir pour toute autre structure CFTC.

## Article 5 : Engagement de confidentialité du formateur

Le formateur s'engage à :

- ne pas récolter les informations des participants transmises par la structure à des fins personnelles, commerciales ou autres ;
- ne pas communiquer les documents internes à sa structure ;
- ne pas diffuser les supports de formation à l'extérieur de la CFTC.

### RGPD

- J'accepte et autorise la transmission de mes coordonnées mails et téléphoniques à ma structure de rattachement, ainsi qu'à l'équipe des formateurs.
- J'accepte que les informations transmises via ce formulaire et dont le traitement respecte la réglementation en vigueur soient exploitées dans le cadre de ma relation avec la structure.

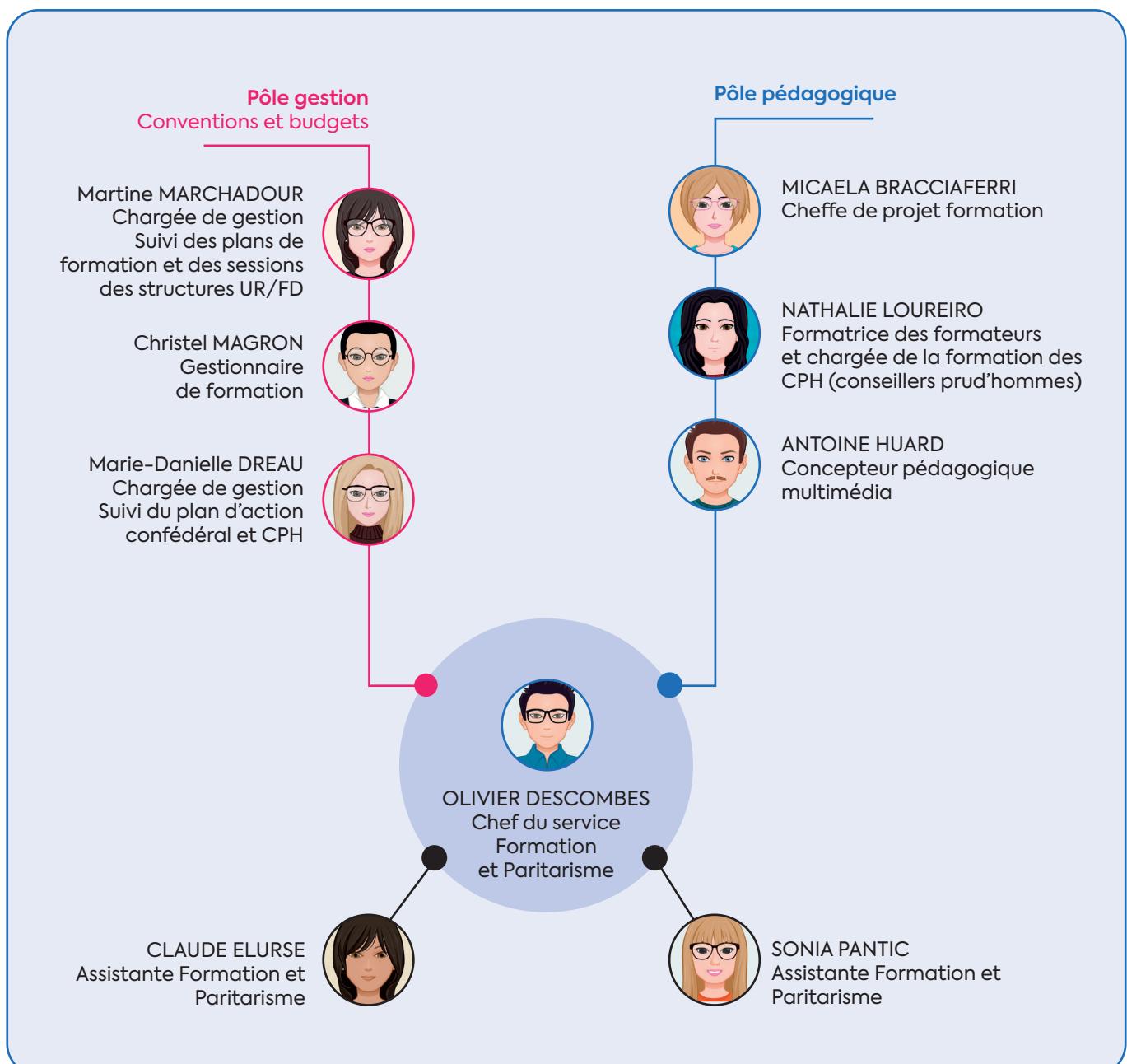
Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles. Dans certains cas, vous avez aussi d'autres droits, par exemple le droit de vous opposer au traitement de vos données ou le droit à la portabilité. À cet effet, vous en informerez la Confédération ainsi que votre structure de rattachement par mail.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature du formateur

Signature du RF (responsable formation)

## Organigramme du SFeP (Service Formation et Paritarisme)



contact : sfep@cftc.fr

## L'offre de formation CFTC

### **Vous êtes un adhérent ou un militant élu :**

Les formations sont organisées au niveau local par votre UR ou FD.

> Chapitre « Formation des militants en UR/FD » dans le guide.

### **Vous êtes un acteur de la formation :**

(formateur, responsable formation, responsable formation adjoint, correspondant formation)

Les formations sont organisées par la Confédération via le SFeP.

> Chapitre « Formation des acteurs de la formation » dans le guide.

### **Vous êtes un dirigeant :**

Les formations peuvent être centralisées (organisées par la Confédération via le SFeP), ou décentralisées (organisées par les UR/FD).

> Chapitre « Formations des dirigeants CFTC » dans le guide.

### **Vous êtes un conseiller prud'homal :**

Votre parcours inclut des formations en région, ainsi que des rencontres régionales et nationales.

> Chapitre « Formation des CPH » dans le guide.

### **Pour tous les adhérents :**

Vous avez accès au portail e-learning formation.CFTC via l'application ou le site web cftc.fr.

> Chapitre « Formation numérique de tous les adhérents » dans le guide.

# Avec formation.CFTC apprenez en ligne !



Des parcours thématiques avec des quiz, des vidéos, des infographies

Rendez-vous dans le menu de **CFTC l'App** et cliquez sur «se former»



Janvier 2025

Maquette : Céline Dulauroy

Crédit photo couverture : Bernard Gouédard

Impression : Imprimerie L'Artésienne



**Syndicat CFTC**

45 Rue de la Procession  
CS 82348  
75739 Paris Cedex 15

